

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0100/22

INFORMATION

Direction des Services Techniques -

Nous, Mélanie BOULANGER,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- la décision DEC-026/21 du 28 octobre 2021 autorisant le lancement de la consultation pour l'abattage, l'élagage et la taille végétale des espaces verts sur le territoire communal,
- la délibération DE-024/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'accord-cadre pour l'abattage, l'élagage et la taille végétale des espaces verts sur le territoire communal,
- la décision-information DEC-0077/22 du 28 mars 2022 portant sur la transmission du marché en Préfecture pour le contrôle de légalité,

CONSIDERANT QUE :

- Dans le cadre du contrôle de légalité, la Direction de la citoyenneté et de la légalité demande la transmission des pièces suivantes :
 - * Le mémoire technique du candidat retenu,
 - * Le mémoire technique de la société Jean Fréon.
- Oxyad, logiciel de gestion des actes administratifs de la commune, permet seul de transmettre par voie dématérialisée ces documents,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Les pièces complémentaires sont annexées à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : La présente décision-information sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'Etat dans le département.

FAIT A CANTELEU, le 28 avril 2022

Le Maire



Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 28/04/2022

Affichage le :

Notification le :

Préfecture le : 28/04/2022

ID DEMAT : 076-217601574-20220428-
Imc1H11112H1-AR